

**FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS  
EPREUVE ORALE D'ADMISSION : ENTRETIEN  
TOUTES SPECIALITES**

**Document à déposer dans votre espace sécurisé**

**L'entretien vise à apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat.**

Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.

**L'entretien avec le jury d'une durée totale de quarante minutes, réparties en quinze à vingt minutes pour chacune des deux parties de celui-ci, est affecté d'un coefficient 5.**

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat constitue et transmet lors de son inscription, **une fiche individuelle de renseignements téléchargeable.**

Cette fiche n'est pas notée, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Les candidats titulaires **d'un doctorat** peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignements mentionnée à l'alinéa précédent comprend une rubrique prévue à cet effet.

Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours **au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission** (article 8 du décret n°2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat).



**CONCOURS EXTERNE D'INGENIEUR TERRITORIAL**

**SESSION 2023**

**Fiche individuelle de renseignements**

**DOSSIER CANDIDAT**

## IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

IDENTIFIANT :

## ETUDES- FORMATIONS

- **Mentionnez au minimum le diplôme ou titre le plus élevé dont vous êtes titulaire**  
*Ceci ne vous dispense pas de fournir lors de la constitution du dossier d'inscription la copie du diplôme ou titre requis pour accéder au cadre d'emplois concerné.*
- **Indiquez les stages effectués dans le cadre d'un cursus d'études et/ou les formations suivies dans un cadre professionnel/personnel.**

**DIPLOMES/TITRES :**

Diplôme(s)/ Titre(s)	Date d'obtention (jj/mm/aaaa)

**FORMATIONS/STAGES :**

Intitulé	Organisme	Durée «du...au...» ou « nb de jours/mois/années »

**EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (pour tous les candidats)**

➤ Indiquez votre expérience professionnelle (emploi salarié, emploi-étudiant, service civique, etc.)

<b>Durée</b>	<b>Employeur(s)</b>	<b>Activité(s)</b>	<b>Description des fonction(s) exercée(s)</b>

**CADRE RESERVE AUX TITULAIRES D'UN DOCTORAT**

<b>Intitulé du doctorat</b>	<b>Date d'obtention</b> (jj/mm/aaaa)

**LES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE RESULTANT  
DE LA FORMATION A LA RECHERCHE ET PAR LA RECHERCHE  
(Uniquement pour les docteurs)**

- Caractérissez, en **20 lignes maximum** (Arial : 11 / marges gauche et droite : 2 cm au minimum, sans interligne), les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et précisez vos motivations.
- Le document dactylographié sur lequel vous aurez notamment exposé les acquis de votre expérience professionnelle devra mentionner vos noms et prénoms.

**S'il ne parvient pas au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne en temps voulu, le jury qui procèdera à votre audition ne pourra pas en prendre connaissance.**